

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026009 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/01/2026

Objet : CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Decision d ester en justice

Date de télétransmission : 10/02/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=009 Constitution de partie civile.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260126-2026009-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/02/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du vingt-six janvier à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 19 janvier 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés :

OBJET : Constitution de partie civile

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1424-30 ;

Vu le code de procédure pénale notamment l'article 418 et suivants ;

Vu le code pénal ;

Considérant que :

- En date du 30 novembre 2025, le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne est sollicité pour un incendie sur la commune de Vieilleville (31290).
- Arrivés sur les lieux les sapeurs-pompiers procèdent à l'extinction d'un appartement où se trouve un véhicule ainsi que des bouteilles de gaz en ayant pris soin auparavant de faire couper l'énergie des deux habitations mitoyennes.
- Pendant cette opération, ils remarquent un départ de feu dans un cabanon à proximité. Lors de l'attaque de cet autre feu, des arcs électriques sont perçus par les intervenants. Le responsable d'intervention interroge alors le propriétaire des lieux sur l'éventualité d'un autre compteur à l'intérieur de ce cabanon qui répondra par la négative. Une coupure électrique sur l'ensemble du secteur est néanmoins demandée afin de sécuriser l'extinction.
- Une fois l'incendie éteint, le propriétaire indique que ce cabanon est en effet alimenté électriquement en branchement direct sur un poteau ENEDIS. Plusieurs appareils y sont raccordés.
- Les fausses déclarations, durant toute la durée de l'intervention, ont mis en danger les intervenants.

Au regard de ces éléments, un dépôt de plainte a été réalisé à la gendarmerie au nom du service.

ENTENDU le rapport de Madame Nathalie PEREZ,

APRÈS en avoir délibéré,

10 FEV. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT le président du conseil d'administration à constituer partie civile le SDIS 31 ;

AUTORISENT la prise en charge financière de ce dossier ;

DÉSIGNENT le cabinet BOMSTAIN sis allées Jean Jaurès à Toulouse pour la défense des intérêts de l'entier dossier ;

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **10 FEV. 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex